

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – Modification N°3 du PLU du SURB	Belleville

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet (procédure de Modification)
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet (procédure de Modification)

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Communauté de Communes Saône-Beaujolais
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	105 rue de la république – CS 30010 – 69220 BELLEVILLE Tel : 04 74 66 35 98 contact@ccsb-saonebeaujolais.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	Schéma de Cohérence territoriale Beaujolais approuvé le 29 juin 2009 Une modification est en cours.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	Le PLU a été approuvé le 27 février 2013. Il couvre un territoire de 4 communes, dont Belleville. Celui-ci a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	8 293 habitants à Belleville (INSEE 2015)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1042 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Zone 2AUT : 2,7 ha + Création d'une OAP sur une zone déjà urbanisée d'environ 3,5 ha
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Répartition actuelle des zones (zonage PLU tel qu'approuvé en 2013) : <ul style="list-style-type: none"> - Zones urbaines : 301,66 ha (soit 28,9%) - Zones à urbaniser : 113,19 ha (soit 10,9%) - Zones agricoles : 318,77 ha (soit 30,6%) - Zones naturelles : 308,4 ha (soit 29,6%) - Ensemble : 1042 ha (100%)

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
Sans objet. Aucune modification n'est pas apportée au PADD	
<u>Pour le secteur de Fontenailles</u>	
Il vise une partie de la zone 2AUT : « Il s'agit d'une zone urbaine dédiée aux activités touristiques, sportives et de loisirs et activités tertiaires. Elle est située sur le secteur de « Fontenailles » sur la commune de Belleville ».	
La zone 2AUT n'est pas remise en cause dans son principe et son intérêt, mais elle apparaît très largement dimensionnée pour son objet (7,7 hectares). Le projet vise à utiliser une partie (2,7 hectares) de cette zone pour un usage plus classique de zone d'activités.	
<u>Pour le secteur Entrée de ville « Pré de la Cloche – Blanchisserie »</u>	
Le PLU n'est pas modifié dans ces principes, mais une OAP nouvelle vient les préciser.	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure	
<u>Modification avec enquête publique pour ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AUT et création d'une OAP sur le secteur entrée de ville « Pré de la Cloche – Blanchisserie »</u>	
Les corrections envisagées pour le règlement portent sur deux points :	
1°/ La CC Saône-Beaujolais souhaite faire évoluer le PLU afin d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AUt de « Fontenailles » pour y permettre une réimplantation mieux organisée de garages automobiles aujourd'hui localisés dans l'agglomération. Cette zone est aujourd'hui à vocation d'équipements hôteliers et tertiaires. Son règlement est donc adapté et une Orientation d'Aménagement et de Programmation y sera prévu.	
Cette ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU a fait l'objet d'une délibération motivée de la CC	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Saône-Beaujolais en date du 9 novembre 2017.

2°/ Le secteur d'entrée de ville Sud-Est de Belleville est concerné par un vaste projet d'aménagement (opération mixte pouvant accueillir logements, bureaux, commerces, hôtel et restructuration de l'entrée de la zone commerciale existante). S'agissant d'un secteur stratégique divisé actuellement en plusieurs zones (**UBh** et **Ulc**), la CC Saône-Beaujolais souhaite prévoir une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui permettra d'encadrer l'urbanisation et le paysagement à venir de ce secteur.

Des ajustements règlementaires sont de plus prévus pour la zone **UBh** au regard de ce projet.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Non
-----	-----	-----

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	no n	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :			Notification aux PPA Mise à l'enquête publique
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		Non	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	no n	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		Non	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		Non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	Oui		Le SDAGE Rhône-Méditerranée, entré en vigueur le 21 décembre 2015.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		La Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB)

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Cette procédure de modification concerne le secteur de Fontenailles. Elle permettra d'ouvrir à l'urbanisation 2,7 hectares de la zone 2AUT existante

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Elle a aussi pour objectif de mieux définir les conditions d'urbanisation du secteur Pré de la Cloche - Blanchisserie à l'Entrée Sud-Est de la Ville.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ?

Sélectionnez dans la liste ci-contre

BELLEVILLE – Pole de niveau 2

Le SCOT qualifie les polarités de niveau 2 de « pôles d'accueil structurants disposant d'une bonne desserte (actuelle et future) en transport collectif et de services structurés ».

4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Sans objet, le projet ne permettant pas la création de logements

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?

Quelle sera la surface moyenne par logement ?

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?

Non, mais elle se situe dans la continuité de zones d'activité existantes de Belleville identifiée dans le SCoT

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?

Ouverture d'une nouvelle zone d'activités de 2,7 ha.

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre

Oui, mais les disponibilités existantes ne correspondent

4.1 Présentation de votre projet	
territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	pas au besoin spécifique de réimplantation de garages automobiles avec recherche de synergie
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	<p>Oui, le Scot Beaujolais identifie plusieurs zones d'activités intercommunales. Les projets recensés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 17 opérations d'extension de zones existantes pour un total de 135 ha - 8 opérations de création de zones pour un total de 65,4 ha - 1 opération de réactivité pour un total de 5 ha <p>En particulier, le projet se trouve à côté du parc d'activités Lybertec, mais celui-ci n'autorise pas l'installation de garages automobiles.</p> <p>A noter que la zone d'activités de Fontenailles a été inscrite comme projet dans le plan d'actions de développement des zones d'activités de la CCSB approuvé par délibération du 21/12/2017.</p>
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Oui, ouverture de 2,7 hectares en une fois, en gardant environ 5 hectares en zone 2AUT.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Une OAP accompagne l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AUT.	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	Oui		Consommation de 2,7 ha de culture pour le secteur de Fontenailles.
Des espaces boisés ?		Non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Non	Ouverture zone 2AUT
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag	Oui		Plusieurs périmètres d'intérêt ont été recensés : on trouve ainsi des zones Natura 2000 le long du val de Saône, notamment les

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
e_r82.map			zones FR8201632 Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône ou le site FR8202006 Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval, toutes deux situées à environ 6 km du site, respectivement en amont et en aval. Une grande partie du Val de Saône est par ailleurs inventoriée en tant que Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sous l'intitulé RA02 Val de Saône : les prairies sont en effet exploitées à l'année par des espèces nicheuses rares, mais aussi comme étapes de repos dans la migration d'autres espèces d'intérêt transnational.
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Oui		Les zones d'inventaires du patrimoine naturel sont également centrées sur la vallée alluviale de la Saône : une vaste ZNIEFF de type II est ainsi présente à moins de 2 kilomètres sur toute la façade est du site, le Val de Saône méridional (FR820030870). Sa délimitation souligne l'importance des interactions biologiques existant entre la rivière, la prairie inondable et les divers espaces naturels périphériques. Les secteurs les plus remarquables en terme faunistique et floristique du secteur sont identifiés par plusieurs ZNIEFF de type I souvent étendues et fortement interdépendantes : on mentionnera ici les zones Prairies inondables de Dracé (820030858), Fiches, bocage et marais de Romanèche-Thorins (260030187), ou encore l'Ancienne carrière de Lancié (820032260), située à environ un kilomètre au Nord du site et désignée en raison de la présence exceptionnelle d'une libellule d'intérêt patrimonial européen, la Cordulie à corps fin, en danger d'extinction dans le département du Rhône où elle se maintient uniquement sur trois sites.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		Non	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		Non	
Complétez si nécessaire			
<p>Comme mis en avant par l'évaluation environnementale conduite dans le cadre de l'élaboration du PLU du SURB, la zone AU faisant l'objet de l'ouverture à l'urbanisation ne se trouve pas à l'intérieur des secteurs Natura 2000 ou des ZNIEFF touchant la vallée de la Saône.</p> <p>Toutefois, l'aménagement de la zone peut avoir des incidences lointaines sur ces secteurs dans la mesure où elles se trouvent en amont de certains. Ainsi le traitement des eaux de ruissellement et des eaux usées est un point important.</p> <p>La présente modification a pour objet l'ouverture à l'urbanisation d'une zone déjà prévue pour le développement de l'urbanisation pour l'accueil d'activité dans le PLU du SURB actuel, ce dernier ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p>Ce dernier contient aussi les éléments de traduction réglementaire permettant de répondre aux enjeux environnementaux repérés.</p> <p>Ainsi l'OAP et le règlement impose particulièrement des mesures au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement des eaux usées au niveau du réseau collectif - du traitement par infiltration ou rétention des eaux de ruissellement, avec traitement spécifique lorsqu'il s'agit des eaux de chaussées ou plate-forme enrobé ; - du traitement paysager des espaces de frontière de la zone, avec paysagement des talus et plantation d'une haie en haut de talus <p>Toutes ces mesures sont reprises dans la présente modification afin de réduire les incidences potentielles du projet sur l'environnement.</p>			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Les corridors écologiques identifiés dans le cadre de l'étude du PLU (Cf. Evaluation environnementale) ne concernent pas ce secteur en limite d'urbanisation de la ville (Fontenailles) ou complètement inséré dans le tissu urbain (blanchisserie).. D'un point de vue de l'occupation du sol, le secteur de Fontenailles est actuellement

4.4 Continuités écologiques			
			cultivé en maïs.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Aucun élément constitutif de la trame verte et bleue (TVB) n'a été identifié à proximité.		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Oui	Le secteur Pré de la Cloche - Blanchisserie, à l'intérieur du tissu urbain, est dans le rayon de 500 mètres de l'abbatiale de l'assomption, monument classé historique. Il est aussi à proximité de l'hôtel Dieu également classé monument historique. Le site de Fontenailles n'est pas concerné par ces deux monuments.
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Non	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		Non	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		Non	
Complétez si nécessaire			
L'enjeu de la création d'une OAP pour le secteur Pré de la Cloche - Blanchisserie s'inscrit bien dans la reconnaissance par la commune du fort enjeu de paysage urbain de ce secteur d'entrée vers le centre ancien.			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Oui		

4.6 Ressource en eau			
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	Oui		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	Oui		Respect des dispositions du SDAGE
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		Non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		Non	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	Oui		Risque lié au retrait-gonflement des argiles pour la commune : risque moyen
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	Oui		PPRNi du Val de Saône : hors zone inondable pour le projet de Fontenailles Secteur d'entrée de ville concerné par le PPRi, zone de risque prise en compte dans le projet
Nuisances ?	Oui		Nuisances sonores
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	Oui		La RD 306 fait l'objet d'un classement sonore (arrêté n°2009-3363 du 2 juillet 2009)
Complétez si nécessaire			
Canalisation de gaz (servitude I3) : le site est concerné par les bandes d'effets			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	Oui		Réseau car du Rhône qui dessert notamment la gare de Belleville Navette intercommunale de la CCSB qui dessert le centre bourg et la gare de Belleville
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		Non	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	Oui
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Oui Arrêté du Président prescrivant la procédure Délibération motivée
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Oui Dossier de Modification
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	PADD

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Pauline MANAC'H
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Communauté de Communes Saône-Beaujolais Belleville 105 rue de la République - CS 30010 - 69823 BELLEVILLE cedex T: 04 74 06 11 11 - F: 04 74 06 11 12 p.manach@ccsb-saonebeaujolais.fr et contact@ccsb-saonebeaujolais.fr